



TRANSPORTS SCOLAIRES : RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Le Maire de Mison indique avoir été informé récemment par les services de la Région SUD PACA des nouvelles dispositions en matière de transport scolaire pour la rentrée 2019/2020. Le règlement régional du transport scolaire régit la desserte des élèves dont la résidence familiale est située à plus de 3 kilomètres du lieu de l'établissement de scolarisation.

Désormais, les **familles doivent directement effectuer par internet l'inscription de leur (s) enfant (s)** sur le site dédié de la Région « **ZOU.MAREGIONSUD.FR** » **AVANT LE 31 JUILLET** pour tous les élèves (école primaire, collège et lycée).

La Région SUD PACA a fixé **un tarif unique de 110 €** par enfant pour l'année scolaire permettant l'utilisation du transport scolaire et un accès illimité aux bus et trains TER dans la région (paiement possible en 3 fois) ; **un tarif social minoré à 55 € par enfant** est réservé pour les familles dont le coefficient CAF est inférieur à 700 €.

La Commune de Mison n'intervient donc plus dans le processus d'inscription.

Les collectivités sont susceptibles d'apporter une aide financière pour participer coût du transport scolaire en remboursant les parents selon les modalités qu'elles définissent.

La commune de Mison délibérera en ce sens au mois de juillet pour la participation au cout du transport scolaire des élèves empruntant la navette La Silve-Les Armands.

La communauté des communes Sisteronais Buëch se positionnera pour la participation financière au cout du transport scolaire des collégiens et lycéens.